

Grève le 17 mai, puis le 19.



Comprenez qu'en tant que salariés de Renault Trucks, les nouvelles lois, lorsqu'elles s'appliqueront, viendront diminuer vos droits dans des domaines variés...

Luttez pour vous, maintenant, car une fois la loi passée il sera trop tard, vous subirez...

El Khomri, vie pourrie! Une loi qui encourage le chantage patronal

Exemples :

-Une entreprise pourra, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail

La loi El Khomri prévoit de nouveaux types d'accords qui permettraient à Renault Trucks, **même si** nous n'avons pas de difficulté financières (c'était le cas démontré pour les PSE), de signer des accords pouvant prévoir des baisses de salaires et / ou une hausse du temps de travail

-Il suffira d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées

Aujourd'hui, les heures supplémentaires sont rémunérées 25 % de plus pour les huit premières heures, 50 % au-delà. Si elle obtient un accord, la direction de Renault Trucks pourrait fixer, le taux de majoration à 10 %, **même si** sa branche professionnelle prévoit des majorations plus importantes

-Congés payés : des changements de dates au dernier moment rendus possibles

Un mois avant le départ du ou de la salarié-e, l'employeur n'a plus le droit de changer l'ordre et les dates de départ. Avec la loi Travail, Renault Trucks pourra le faire par voie d'accord d'entreprise ou de branche.

-Une entreprise pourra faire un plan social sans avoir de difficultés économiques

Avec la loi El Khomri, une baisse du chiffre d'affaire ou du montant des commandes pendant quelques mois suffira à le justifier. Renault Trucks n'aura même plus besoin de faire semblant d'aller mal pour monter ses PSE. Conséquence : une facilité de licenciement accrue.

Demain à Renault Trucks :

Facile d'imaginer, chez nous, une renégociation de l'accord d'entreprise, une remise en cause des 35h avec suppression de RTT, au même salaire, sous menace de PSE, flexibilisation à outrance, etc...

Un coup de référendum, on nous fait flipper et hop !... L'affaire est pliée !... Droits salariaux dégradés !...

RDV : métro gare de Vénissieux 10h30

Mardi 17 MAI

**Départ de la manifestation: 11h métro Brotteaux
(ligne B) en direction de Bellecour**

Notre site: <http://ugict-rt.reference-syndicale.fr>
Nous écrire: Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com

REJOIGNEZ L'UGICT - CGT
La CGT des Ingénieurs Cadres et Techniciens
Merci de ne pas jeter ce tract sur la voie publique

Les exemples concrets de chantage ci-dessous vont devenir la norme avec la loi El Khomri.

CHANTAGE



Def: Un chantage est l'action d'extorquer de l'argent ou tout autre avantage par la menace.

EN TANT QUE SYNDICAT NOUS NE CONNAISSONS QUE TROP LES CHANTAGES À LA SIGNATURE D'ACCORDS DÉLOYAUX, DÉFAVORABLES, NUISIBLES.

LA STRATÉGIE EST TOUJOURS LA MÊME: SIGNEZ OU LA DIRECTION IMPOSERA PIRE !

Peugeot peut déjà geler les salaires pendant 3 ans:

« Le constructeur automobile s'engagerait également à moderniser le site, mais demande en contrepartie une modération salariale jusqu'à fin 2019. [...] PSA supprime également des jours de congés supplémentaires pour les ouvriers de plus de 50 ans»

<http://www.20minutes.fr/rennes/1836631-20160429-rennes-psa-propose-nouveau-vehicule-sous-conditions>

Michelin : Autre exemple de chantage :

« Un accord de flexibilité a été signé chez Michelin. De 3/8, les ouvriers vont passer en 4/8, c'est-à-dire travailler le dimanche. C'était la condition nécessaire pour [que la direction se décide à] investir sur le site »

<http://www.lejournaldupaysyonnais.fr/2016/02/21/industrie-michelin-va-rouler-sept-jours-sur-sept/>

Depuis 2 mois, nous sommes des millions à nous être mobilisés, en signant une pétition, en manifestant, en faisant grève ou encore en débattant sur les places. 78 % des salarié-es sont opposés au projet de loi Travail. . Au lieu de retirer son texte pour ouvrir des négociations sur d'autres bases, le gouvernement joue le passage en force, en réprimant les mobilisations et en menaçant d'utiliser le 49-3 pour contourner les débats et le vote de l'assemblée. En 2006, cela n'avait pas profité au gouvernement contraint face à la mobilisation de retirer le CPE, pourtant adopté par 49-3. Notre mobilisation portera ses fruits.

4 raisons de demander le retrait du projet de loi

1. L'inversion de la hiérarchie des normes,

Permet que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective même s'il est moins favorable, et qu'il généralise les logiques de dumping social et d'inégalité entre les salariés.

2. Ce qui permet le travailler plus pour gagner moins !

La possibilité de moduler le temps de travail sur 3 ans et de reculer d'autant le déclenchement d'heures supplémentaires. - La possibilité de fractionner les 11 heures consécutives de repos, pour les salariés en forfaits jours est renvoyée à une concertation avant octobre 2016..

3. La facilitation des licenciements

La réforme des licenciements économiques permet d'évaluer les difficultés des multinationales sur le seul territoire français et d'écarter le juge - La généralisation du chantage à l'emploi avec l'extension des accords de compétitivité aux entreprises sans difficulté économique. Ceci permettra d'imposer aux salarié-es baisse de salaire horaire, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement.

4. L'ubérisation du salariat

Le projet de loi crée une nouvelle catégorie, les travailleurs et travailleuses des plateformes (chauffeurs Uber, livreurs à vélo...).La CGT considère que ces contrats relèvent du salariat déguisé. Ainsi, le gouvernement légalise le dumping et met les salariés en concurrence avec des travailleurs soit disant indépendants qui ne bénéficient d'aucune protection sociale.

Prochaine action le jeudi 19 mai à 11h de la manufacture des tabacs à Bellecour